

ZKB Certificat Tracker Dynamique sur Banque Migros Swiss Equity Select

04.03.2024 - 05.03.2029 | No de valeur 121 824 849

Résumé

Ce Résumé doit être compris comme une introduction aux présentes Conditions Définitives provisoires. Toute décision d'investissement relative aux produits doit être fondée sur les indications contenues dans le prospectus de base et dans les présentes Conditions Définitives provisoires dans son ensemble et non sur le Résumé. En particulier, chaque investisseur doit tenir compte des facteurs de risque contenus dans les présentes Conditions Définitives provisoires et dans le prospectus de base. L'Emetteur ne peut être tenu responsable du contenu de ce Résumé que si celui-ci est trompeur, inexact ou contradictoire lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties des Conditions Définitives provisoires et du prospectus de base.

Indications sur les valeurs mobilières
Type de produit: ZKB Certificat Tracker Dynamique SSPA Catégorie: Certificat Tracker (1300, selon la Swiss Derivative Map) ISIN: CH1218248495 Symbole: MIGSEZ Emetteur: Zürcher Kantonalbank Sous-jacent: Banque Migros Swiss Equity Select Fixing initial: Du 23 février 2024 au 26 février 2024 Date valeur: 4 mars 2024 Fixing final: Du 23 février 2029 au 26 février 2029 Date de remboursement: 5 mars 2029 Type de règlement: en espèces
Indications sur l'offre et l'admission à la négociation
Lieu de l'offre: Suisse Période de Souscription: 23 février 2024, 12:00h CET** Montant de l'émission/Valeur nominale/Unité de négoce: CHF 10'000'000.00**/CHF 100.00**/1 produit structuré ou un multiple de celui-ci Prix d'émission: CHF 100.00** Informations sur la cotation: Sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce souhaité le 4 mars 2024

Conditions Définitives provisoires

** Données indicatives uniquement. Les valeurs juridiquement valables seront déterminées par l'Emetteur/l'Agent de calcul lors du Fixing initial. Le souscripteur/l'investisseur est informé que les conditions définitives applicables au produit structuré ne seront déterminées de manière définitive qu'au Fixing initial. En souscrivant au produit, il déclare accepter les conditions définitives fixées.

1. Description du produit

Catégorie de produits/Désignation

Produit de participation/Certificat Tracker (1300, selon la Swiss Derivative Map de la Swiss Structured Products Association)

Rappel réglementaire

Ce produit ne constitue pas un placement collectif de capitaux au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est pas soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation de la FINMA ni à sa surveillance. Les investisseurs sont exposés au risque de solvabilité de l'Emetteur.

Profil d'investissement	<p>Le Sous-jacent de ce produit structuré est géré de manière dynamique et discrétionnaire pendant sa durée de vie.</p> <p>Ce ZKB Certificat Tracker Dynamique reflète la stratégie avec gestion active du portefeuille Swiss Equity Select de la Banque Migros. L'Investment Manager sélectionne des actions suisses sur la base de son opinion qualifiée du marché. L'allocation au cash se monte au maximum à 10%.</p> <p>Des informations complémentaires sur la stratégie de placement – pour autant qu'elles soient disponibles – peuvent être obtenues gratuitement auprès de Zürcher Kantonalbank, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, service VRIE ainsi qu'à l'adresse e-mail documentation@zkb.ch.</p>
Univers de placement	L'univers de placement se compose d'actions suisses. La composition actuelle de Sous-jacent peut être demandée gratuitement par e-mail à documentation@zkb.ch ou par téléphone au 044 292 60 65.
Rebalancing	L'Investment Manager rééquilibre la composition du portefeuille sur la base de son évaluation qualifiée du marché. Lors de la sélection des Composants du Sous-jacent, l'Investment Manager s'assure d'une liquidité et d'une négociabilité suffisantes. Le rééquilibrage est effectué aux prix nets des Composants du Sous-jacent en tenant compte de l'intérêt de l'investisseur (moyenne des prix nets des Composants du Sous-jacent converti dans la monnaie du Panier par l'Emetteur). La période de rééquilibrage peut être prolongée par l'Emetteur si la liquidité du marché est limitée.
Emetteur	Zürcher Kantonalbank, Zurich
Rating de l'Emetteur	Standard & Poor's AAA, Moody's Aaa, Fitch AAA
Lead Manager, Agent payeur, d'exercice et de calcul	Zürcher Kantonalbank, Zurich
Investment Manager	<p>Banque Migros SA, Zurich</p> <p>En tant que banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB; RS 952.0) et en tant que selon la loi fédérale sur les établissements (LEFin; RS 954.1), Banque Migros SA est soumise à la surveillance prudentielle de la FINMA, Laupenstrasse 27, CH-3003 Berne, https://www.finma.ch.</p> <p>L'Investment Manager peut agir non seulement en tant que distributeur du produit structuré et/ou Investment Manager en relation avec le Sous-jacent, mais aussi en tant que gérant de fortune ou conseiller financier en relation avec les investisseurs dans les produits structurés. Cela peut conduire à des conflits potentiels entre les intérêts des investisseurs et ceux de l'Investment Manager. L'Investment Manager a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter un tel conflit d'intérêts potentiel ou, si cela n'est pas raisonnablement possible, il divulguera ce conflit d'intérêts aux investisseurs concernés.</p>
Symbole/ Numéro de valeur/ISIN	MIGSEZ/ 121 824 849/CH1218248495
Montant de l'émission/Valeur nominale/Unité de négoce	CHF 10'000'000.00**/CHF 100.00**/1 produit structuré ou un multiple de celui-ci
Nombre de produits structurés	Jusqu'à 100'000**, avec possibilité d'augmentation
Prix d'émission	CHF 100.00/100.00%** de la Valeur du Panier au Fixing initial
Monnaie	CHF

Sous-jacent au Fixing initial

Composants**	ISIN / Bloomberg**	Place de Bourse	*Monnaie / Niveau de Fixing initial**	Pondéra tion en %**	Nbre de titres**
Swiss Life Holding AG	CH0014852781/ SLHN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 616.20000	10.00	0.000100
Givaudan SA	CH0010645932/ GIVN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 3585.00000	10.00	0.000100
Nestlé SA	CH0038863350/ NESN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 99.93000	10.00	0.000100
Ypsomed Holding AG	CH0019396990/ YPSN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 311.00000	5.00	0.000100
SIKA AG	CH0418792922/ SIKA SE	SIX Swiss Exchange	CHF 237.80000	10.00	0.000100
Partners Group Holding AG	CH0024608827/ PGHN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 1167.50000	5.00	0.000100
Comet Holding AG	CH0360826991/ COTN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 294.00000	5.00	0.000100
Lindt & Sprüngli AG	CH0010570767/ LISP SE	SIX Swiss Exchange	CHF 11240.00000	5.00	0.000100
Novartis AG	CH0012005267/ NOVN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 90.37000	10.00	0.000100
Swiss Re Ltd	CH0126881561/ SREN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 99.50000	5.00	0.000100
Straumann Holding AG	CH1175448666/ STMN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 136.15000	5.00	0.000100
Emmi AG	CH0012829898/ EMMN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 900.00000	5.00	0.000100
Kühne + Nagel International AG	CH0025238863/ KNIN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 289.20000	5.00	0.000100
VAT Group AG	CH0311864901/ VACN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 408.10000	5.00	0.000100
Logitech International SA	CH0025751329/ LOGN SE	SIX Swiss Exchange	CHF 73.08000	5.00	0.000100

* Les taxes locales, coûts de transaction et commissions étrangères sont, si applicable, compris dans le niveau de Fixing initial de chaque composant et sont donc pris en charge par les porteurs du produit structuré. Ceci est surtout lié, quoique non exclusivement, à l'exercice des droits associés avec les produits structurés et/ou un Rebalancing du produit.

Valeur du Panier

CHF 100.00** au Fixing initial

Ratio

1 ZKB Certificat Tracker Dynamique correspond à 1 Sous-jacent

Distributions

L'investisseur ne reçoit aucune distribution. Les dividendes versés par les Composants du Sous-jacent seront entièrement réinvestis dans le produit structuré sous forme de dividendes nets.

Période de souscription

Les demandes de souscription de produits structurés peuvent être présentées **jusqu'au 23 février 2024, 12:00 CET****. L'Emetteur se réserve le droit de réduire la quantité de produits structurés, quelle qu'en soit la raison, ou de renoncer à l'émission. Il se réserve en outre le droit de mettre fin prématurément à cette offre ou de reporter la Période de Souscription.

Fixing initial

Du 23 février 2024 au 26 février 2024

L'Emetteur peut étendre à sa discrétion la période de temps pour le Fixing initial, si les conditions actuelles de marché - telles que p. ex. la liquidité disponible - l'exigent.

Date valeur

4 mars 2024

Droit de reprise de l'Emetteur

L'Emetteur se réserve le droit de reprendre les produits structurés en circulation lors de tout jour ouvrable bancaire (Date de fixation). A la Date de fixation le Montant du remboursement est déterminé en fonction des informations figurant sous la rubrique Modalités de remboursement. L'Emetteur peut étendre à sa discrétion la période de temps pour le Fixing final, si les conditions actuelles de marché - telles que p. ex. la liquidité disponible - l'exigent. L'annonce et donc la déclaration d'intention d'exercer le droit de reprendre sera faite avec un préavis de 366 jours calendaires (calculé comme le nombre de jours calendaires entre le jour où la déclaration d'intention est faite et la Date de fixation) par voie de publication officielle du SIX Swiss Exchange et sur le site de la Zürcher Kantonalbank sans devoir fournir de motif. Le remboursement sera exécuté avec une date valeur de 5 jours ouvrables bancaires après la Date de fixation (Date de remboursement).

Droit de retour de l'investisseur	<p>En plus de la possibilité de vendre les produits structurés sur le marché secondaire, l'investisseur a le droit de retourner le produit n'importe quel jour ouvrable bancaire (Date de fixation). A la Date de fixation, le Montant du remboursement sera déterminé en fonction des informations figurant sous la rubrique Modalités de remboursement. L'Emetteur peut étendre à sa discrétion la période de temps pour le Fixing final, si les conditions actuelles de marché - telles que p. ex. la liquidité disponible - l'exigent. La déclaration d'intention d'exercer le droit de retour doit parvenir à la Zürcher Kantonalbank au plus tard 366 jours calendaires avant la Date de fixation (calculés comme le nombre de jours calendaires entre la date de réception de la déclaration d'intention par la Zürcher Kantonalbank et la Date de fixation) et doit être adressée au destinataire suivant: par courrier postal à Zürcher Kantonalbank, Vente produits structurés, IHHV, Case postale, 8010 Zurich ou par email à derivate@zkb.ch. Le remboursement sera exécuté avec une date valeur de 5 jours ouvrables bancaires après la Date de fixation (Date de remboursement).</p> <p>Si l'investisseur a déposé ces produits structurés dans une autre banque, l'investisseur doit instruire sa banque dépositaire de la dénonciation.</p>
Dernier jour de négoce	22 février 2029
Fixing final	<p>Du 23 février 2029 au 26 février 2029</p> <p>L'Emetteur peut étendre à sa discrétion la période de temps pour le Fixing final, si les conditions actuelles de marché - telles que p. ex. la liquidité disponible - l'exigent.</p>
Date de remboursement	5 mars 2029
Cours au Fixing initial	<p>Du 23 février 2024 au 26 février 2024, prix net soigné obtenu par l'Emetteur pour les Composants du Sous-jacent.</p> <p>Les taxes locales, coûts de transaction et commissions étrangères sont compris dans le niveau de Fixing initial de chaque Composant si applicable.</p>
Cours au Fixing final	<p>Du 23 février 2029 au 26 février 2029, prix net soigné obtenu par l'Emetteur pour les Composants du Sous-jacent.</p> <p>Les taxes locales, coûts de transaction et commissions étrangères sont compris dans le niveau de Fixing final de chaque Composant si applicable.</p>
Modalités de remboursement	<p>Pour chaque certificat, l'investisseur recevra à la Date de remboursement une somme en espèces correspondant à 100% de la valeur du Sous-jacent définie à la date de fixation pertinente/au Fixing final conformément à formule ci-dessous:</p> $\text{Ratio} * \left(\sum_{i=1}^N S_{i,T} * W_{i,T} \right) - \text{Frais}$ <p>où</p> <p>Ratio = 1**</p> <p>$S_{i,T}$ = Valeur du Composant i du Sous-jacent à la date de fixation pertinente/au Fixing final</p> <p>$W_{i,T}$ = Pondération du Composant i du Sous-jacent (nombre d'actions) à la date de fixation pertinente/au Fixing final</p> <p>Frais = Frais annuels et frais de réajustement de portefeuille</p> <p>T = Date de fixation pertinente/Fixing final</p> <p>D'éventuelles positions en liquidités dans le produit structuré peuvent être rémunérées négativement (taux de référence de jour le jour de la monnaie concernée). Ceci affecterait défavorablement la valeur du produit structuré.</p> <p>Au cas où un ou plusieurs Composants du Sous-jacent devaient connaître des corporate actions durant la vie du produit, ces dernières seraient prises en considération par l'ajustement de la pondération du Composant du Sous-jacent en question.</p>
Cotation	Sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce souhaité le 4 mars 2024.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, la Zürcher Kantonalbank a l'intention de fournir régulièrement des cours acheteur et/ou vendeur pour ce produit. Il n'existe pas d'obligation de fournir des liquidités correspondantes. Les cours indicatifs non contraignants peuvent être consultés sur www.zkb.ch/finanzinformationen .
Frais annuels	0.90% p.a. Les Frais annuels sont débités pro rata temporis de la valeur du produit structuré et sont inclus dans le prix de négoce. La commission annuelle est répartie entre l'Emetteur, qui prélève 0.30% p.a., et l'Investment Manager, qui prélève 0.60% p.a., en tant que rétribution de leurs activités respectives.

Rebalancing Fee	Pour chaque rééquilibrage effectué, le produit sera facturé une commission de 0.10% de la valeur de transaction.	
Chambre de Compensation	SIX SIS SA/Euroclear/Clearstream	
Frais de distribution	Aucun frais de distribution n'est dû.	
Vente: 044 293 66 65	SIX Telekurs: .zkb Internet: www.zkb.ch/finanzinformationen	Reuters: ZKBSTRUCT Bloomberg: ZKBY <go>
Caractéristiques essentielles du produit	L'achat d'un ZKB Certificat Tracker Dynamique équivaut en valeur à l'achat du Sous-jacent, déduction faite des frais. Au travers d'une transaction simple et avantageuse, l'investisseur participe en plein à l'évolution du Sous-jacent. Les paiements de dividendes des Composants du Sous-jacent sont octroyés à l'investisseur par le biais de réinvestissement. Le montant du remboursement se base sur la valeur pondérée des Composants du Sous-jacent contenus dans le panier à la date du Fixing final.	
Aspects fiscaux	<p>L'Emetteur produit pour le 31 Octobre de chaque année un rapport à l'attention de l'Administration fédérale des contributions AFC. Celui-ci divise l'évolution de la valeur du produit par rapport à l'année précédente entre sa composante revenu et sa composante gain en capital. Pour l'investisseur privé avec domicile fiscal en Suisse, la composante revenu est soumise à l'impôt sur le revenu à la date du rapport alors que les gains en capitaux ne sont pas taxés.</p> <p>Aucun impôt anticipé n'est prélevé. Ce produit n'est pas soumis au droit de timbre fédéral sur le marché secondaire. Ce produit peut être soumis à d'autres retenues à la source ou taxes, comme celles liées à FATCA, Sect. 871(m) U.S. Tax Code ou d'autres impôts étrangers sur les transactions financières. Tous les paiements dus par ce produit s'effectuent net desdits impôts ou taxes.</p> <p>Les informations ci-dessus relatives à l'imposition représentent un résumé de la manière dont l'Emetteur considère l'imposition de ces produits structurés à la date de l'émission, eu égard au droit actuellement en vigueur et à la pratique de l'Administration fédérale des contributions en Suisse. La législation fiscale et la pratique peuvent évoluer. L'Emetteur décline toute responsabilité pour les informations ci-dessus. Ces remarques d'ordre général ne sauraient remplacer le conseil fiscal de l'investisseur.</p>	
Documentation	<p>Ce document est une traduction française non contraignante des Conditions Définitives provisoires (vorläufige Endgültige Bedingungen) publiées en allemand. Il constitue les Conditions Définitives provisoires conformément à l'art. 45 de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin). La traduction en langue française n'est fournie que pour des raisons de commodité.</p> <p>La version allemande contraignante de ces Conditions Définitives provisoires, associées au Prospectus de base applicable de l'Emetteur pour l'émission de produits structurés approuvé par SIX Exchange Regulation SA (ensemble avec les éventuels suppléments, le "Prospectus de base"), constituent la documentation produit de la présente émission.</p> <p>Si ce produit structuré a été offert pour la première fois avant la date du Prospectus de base applicable, les autres conditions juridiquement contraignants du produit (les "Conditions pertinentes") sont dérivées du Prospectus de base ou du programme d'émission en vigueur au moment de la première offre. Les informations sur les Conditions pertinentes sont incorporées par référence du Prospectus de base ou du programme d'émission respectif dans le Prospectus de base applicable en vigueur au moment de l'émission.</p> <p>Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives provisoires auront la signification définie dans le Prospectus de base ou les Conditions pertinentes, sauf indication contraire dans les présentes Conditions Définitives provisoires. En cas de contradiction entre les informations ou dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires et celles du Prospectus de base ou des Conditions pertinentes, les informations et dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires prévaudront.</p> <p>Les produits sont placés sous forme de droits-valeur et comptabilisés en tant que titres intermédiés auprès de la SIX SIS SA. L'émission de sécurités ou de documents probatoires est exclue. Les présentes Conditions Définitives provisoires ainsi que le Prospectus de base sont disponibles sans frais auprès de la Zürcher Kantonalbank, département VRIS, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, ainsi qu'à l'adresse documentation@zkb.ch. Ils sont en outre disponibles sur le site https://www.zkb.ch/finanzinformationen.</p>	
Description du Sous-jacent	Le cours historique du/des Sous-jacent(s) peut être publiquement consulté sur le site www.bloomberg.com . En outre, les rapports annuels du/des entreprise(s) sont publiés sur les sites web respectifs. La transmissibilité des Sous-jacents/des Composantes des Sous-jacents est réglementée dans leur statuts.	

Communications

Toutes les communications de l'Emetteur concernant le présent produit structuré, notamment les communications relatives à l'adaptation des conditions sont dûment publiées via l'adresse Internet <https://www.zkb.ch/finanzinformationen> pour le produit structuré correspondant. La fonction de recherche des valeurs permet d'accéder directement au produit structuré souhaité. Les communications sont publiées sur <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/official-notices.html>, conformément aux directives édictées par la SIX Swiss Exchange pour l'IBL (Internet Based Listing).

Droit applicable/For juridique

Droit suisse/Zurich

2. Perspectives de Gain et de Perte après un an

Perspectives de gains et de pertes après un an

ZKB Certificat Tracker Dynamique**

Sous-jacent		Remboursement	
Valeur	Pourcent	ZKB Certificat Tracker Dynamique	Performance %
CHF 40.00	-60.00%	CHF 39.64	-60.36%
CHF 60.00	-40.00%	CHF 59.46	-40.54%
CHF 80.00	-20.00%	CHF 79.28	-20.72%
CHF 100.00	+0.00%	CHF 99.10	-0.90%
CHF 120.00	+20.00%	CHF 118.92	18.92%
CHF 140.00	+40.00%	CHF 138.74	38.74%
CHF 160.00	+60.00%	CHF 158.56	58.56%

Source: Zürcher Kantonalbank

La performance d'un ZKB Certificat Tracker Dynamique est identique à la performance du Sous-jacent déduction faite des frais. C.-à-d. que l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale. D'éventuels frais de rebalancement ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Le tableau ci-dessus s'applique après un an et ne peut servir d'indication de prix de l'Emetteur pendant la durée de vie du Produit structuré en question. Pendant la durée de vie du produit structuré, des facteurs de risque supplémentaires, susceptibles d'influer sensiblement sur la valeur du produit structuré peuvent apparaître. Le prix offert sur le marché secondaire peut ainsi s'écarter fortement du tableau ci-dessus.

3. Risques importants pour les Investisseurs

Risque d'Emetteur

Les engagements résultant de ce produit structuré représentent des engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur et ont le même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur. La stabilité de la valeur du produit structuré ne dépend pas uniquement de l'évolution du Sous-jacent et d'autres évolutions sur les marchés financiers, mais également de la solvabilité de l'Emetteur. Or celle-ci peut évoluer pendant la durée de ce produit structuré.

Risques de produit spécifiques

Les produits structurés sont des instruments de placement complexes comportant des risques élevés et qui ne sont donc destinés qu'à des investisseurs expérimentés qui comprennent les risques correspondants et sont en mesure de les assumer.

Ces produits structurés sont des produits de placement, dont l'évolution suit celle du Sous-jacent. Les caractéristiques de risque du produit correspondent à celles du Sous-jacent. En fonction des circonstances, ce produit peut se traiter largement au-dessous de son cours à l'émission.

Le certificat est libellé en CHF. Si la monnaie de référence de l'investisseur est différente du CHF, celui-ci supporte le risque de change entre le CHF et sa monnaie de référence.

4. Autres dispositions

Ajustements

S'il se produit un événement exceptionnel décrit dans le prospectus de base concernant les Sous-jacents/un Composant du Sous-jacent ou s'il se produit n'importe quel autre événement extraordinaire exceptionnel en raison duquel il est extrêmement compliqué voire impossible pour l'Emetteur de satisfaire aux obligations résultant du présent produit ou de définir la valeur des produits, celui-ci est libre de prendre les mesures appropriées et doit, si nécessaire, adapter les conditions des produits de telle sorte que la valeur économique de ceux-ci après la survenance de l'événement corresponde autant que possible à la valeur économique des produits avant l'événement. Les règles d'ajustement spécifiques pour les différents types d'actifs sous-jacents dans le prospectus de base prévalent sur cette disposition. Si l'Emetteur estime qu'une adaptation en bonne et due forme est impossible, pour quelque raison que ce soit, l'Emetteur est autorisé à rembourser prématurément les produits.

Perturbations du marché	Les dispositions du prospectus de base s'appliquent.
Remplacement du Sous-jacent	Durant la vie du produit structuré, il est possible que l'agent de calcul modifie ou remplace le Sous-jacent. Dans le cas d'un tel changement ou modification, il ne peut être exclu que la valeur du produit structuré soit impactée de manière négative. De même manière, dans le cas d'un produit structuré sur indice, il ne peut être exclu que les modifications de la composition de l'indice, résultant de modifications ou de remplacement des Composants individuels de l'indice (p.ex. suite à l'addition ou au retrait d'un titre individuel), puissent influencer de manière négative le niveau de l'indice et en conséquence, la valeur du produit structuré.
Surveillance prudentielle	En tant que banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB; RS 952.0) et en tant que maison de titres selon la loi fédérale sur les établissements (LEFin; RS 954.1), la Zürcher Kantonalbank est soumise à la surveillance prudentielle de la FINMA, Laupenstrasse 27, CH-3003 Berne, https://www.finma.ch .
Enregistrement des conversations téléphoniques	Les investisseurs sont informés que les conversations téléphoniques avec les unités de négoce et de vente de la Zürcher Kantonalbank sont enregistrées. Les investisseurs qui s'entretiennent au téléphone avec lesdites unités consentent tacitement à l'enregistrement.
Plus d'informations	Ce document ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation à acheter des instruments financiers et ne peut remplacer le jugement de l'investisseur individuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas des conseils d'investissement, mais uniquement une description de produit. Une décision d'investissement devrait en tout état de cause être prise sur la base des présentes Conditions Définitives et du prospectus de base. En particulier, avant de conclure une transaction, l'investisseur doit, si nécessaire avec l'aide d'un conseiller, examiner les conditions d'investissement dans le produit au regard de la compatibilité avec sa situation personnelle, ses conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Seul un investisseur qui est conscient des risques de l'opération et qui a la capacité financière de supporter les pertes éventuelles devrait conclure de telles opérations.
Modifications importantes	L'Emetteur n'a pas connu de modifications importantes de la fortune, de la situation financière et des résultats depuis la clôture du dernier exercice ou depuis la date de référence des comptes intermédiaires.
Responsabilité pour les Conditions Définitives provisoires	Zürcher Kantonalbank, Zurich, assume la responsabilité du contenu des présentes Conditions Définitives provisoires et déclare qu'à sa connaissance les indications contenues dans les présentes Conditions Définitives provisoires sont exactes et qu'aucun fait important n'a été omis.

Zurich, le 5 février 2024